

La Valette (Malte)

Fiche réalisée par Sylvain MAZEAU et Thi Mai An DIEP,
et résumée par Tristan MOREL
étudiants de l'Institut d'urbanisme de Paris IV - Sorbonne.

PRESENTATION GENERALE

La ville

La Valette (6135 habitants en 2005), capitale de la République de Malte, se situe sur la côte orientale de l'île de Malte. La ville entourée de courtines et de bastions est située sur un promontoire et s'étend sur 1,25 km de long depuis la Porte de la ville jusqu'au bout de la péninsule où se situe le fort de Saint Elme. Dans les années 1960, des programmes extensifs de construction de logements sociaux ont été réalisés. Jusqu'à la moitié des années 1980, les espaces urbanisés augmentent de 347 % sur le territoire maltais. Les années 1990 sont marquées par un faible nombre de nouvelles constructions réalisées dans la région du Grand Harbour : la forte pression foncière, liée à l'exiguïté du site, rend aujourd'hui difficile la construction dans le cœur de la ville.

Le patrimoine urbain

La Valette ressemble encore beaucoup à la Cité des Chevaliers de l'Ordre de Malte, son aspect extérieur n'ayant guère changé depuis 1798. À l'intérieur de l'enceinte, la ville se caractérise par un tissu très serré et régulier, à l'exception des petits jardins publics qui ont été aménagés sur les fortifications. 320 édifices religieux et politiques de l'Ordre (XVI, XVII et XVIII ème siècle) sont classés et groupés sur une surface de 55 hectares. Mais faute de ressources financières et de main d'œuvre qualifiée, de nombreux immeubles sont en mauvais état. De plus, l'obligation de loyers bas ne permet pas aux propriétaires d'avoir des entrées d'argent assez importantes pour maintenir leur immeuble dans un état décent.

GESTION DU PATRIMOINE URBAIN

Les principaux acteurs

- Etat maltais et comité de réhabilitation (VRC - Valletta Rehabilitation Committee).
- Union européenne.

Échelle locale et nationale

Par son statut de capitale nationale et de centre historique de premier plan, La Valette bénéficie en priorité des attentions de l'Etat à travers sa politique de rénovation. En 1987, un Comité de réhabilitation (VRC) est créé par Ray Bondin (ICOMOS Malte) au nom du gouvernement maltais. Cet organisme est responsable de la mise en valeur de la ville, gère les projets de rénovation urbaine à travers le Valletta Rehabilitation Project (VRP) et s'occupe des demandes de permis de construire. Cet outil dispose de sa propre organisation administrative, d'un groupe d'architectes et d'employés. Il bénéficie d'un budget annuel de 200 000 Lm (soit 464 560 €) voté par le Parlement. De plus, le ministère du logement, Housing Authority (1976) met en place des programmes de renouvellement urbain et donne des subventions pour favoriser l'accès à la propriété. Le budget annuel alloué par le Housing Authority aux opérations de réhabilitation et de rénovation est passé de 700 000 Lm en 1994 à 3 000 000 Lm en 2000. Enfin, le MEPA (Malta Environment and Planning Authority) intervient dans des opérations de rénovation et de requalification du patrimoine bâti à travers un plan mis en place en 1992 : un zonage définit par exemple les espaces de conservation urbaine. En 1992, le MEPA met en œuvre un plan local d'aménagement du Grand Harbour (réhabilitation du tissu industriel). Tous ces organismes ont rarement d'actions coordonnées, d'où une absence de plan de gestion urbaine à l'échelle de La Valette.

Échelle internationale

- Depuis le 5 septembre 1980, la ville figure sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Programme Euromed Heritage II (2002-2005) Ikonos, mené par le Malta Centre for Restoration (1999), financé par l'UE (3 millions d'euros). Un des objectifs est la formation d'experts sur les techniques de restauration.
- Programme Interreg III (PAGUS) mené par l'UE, financé à 75% par la FEDER (budget total : 7 millions d'euros), coordonné par le VRP. Les objectifs sont la réhabilitation du centre historique tout en maintenant les populations grâce à une politique de logements et le développement de l'activité commerciale et touristique.

EXEMPLE D'OPERATION : PROGRAMME DU CONSORTIUM VISET

VISET (consortium privé, bail de 65 ans), en accord avec le gouvernement, va réhabiliter et restaurer les bâtiments du front de mer le Pinto Stores, Caraffa Stores et l'Old Power Station pour créer un terminal de croisière et renouveler la côte nord du Grand Harbour. Valletta Waterfront Cruise Liner Terminal est mis en œuvre dans le cadre du Transit Oriented Development Strategy menée par le Ministère maltais pour le Développement urbain et les routes. Le projet est lancé en 2001.

Sources :

Bibliographie

- BLONDY A., L'Ordre de Malte au XVIII ème siècle, des dernières splendeurs à la ruine, Paris, Éditions Bouchène, 2002.
- BONDIN R., Les nouvelles de l'OVPM, La Valette, 2000, n°17, août 2000.
- Documents UNESCO.
- MEPA, Structure Plan for Maltese Islands: Housing topic paper, février 2002.
- National Statistics Office of Malta, Census of population and housing, La Valette, 2006.
- PAGUS 2D SEMINAR, The Socio-Economic Value of Historic Fortified Cities, discours d'ouverture par Ninu Zammit, Ministre maltais des ressources et des infrastructures, 4 Novembre 2006 à Malte.
- XUEREB M., Making transport in Malta sustainable, The Malta Independent, 30 avril 2007.

Internet

- Ministère maltais pour le Développement Urbain et les Routes